naturellement. La théorie de l'*évolution*, au contraire, suppose des actions lentes, précisément parce qu'elle n'invoque que les causes actuelles et ordinaires, et, par conséquent, elle tend à reculer pour ainsi dire indéfiniment l'histoire de la nature; elle a besoin du temps, mais le temps lui suffit pour expliquer la grandeur des effets sans recourir à la puissance merveilleuse des causes. Tout en reconnaissant que la terre avait servi de demeure à des êtres animés depuis bien plus longtemps qu'on ne l'avait supposé d'abord, les premiers géologues étaient loin d'accorder à cette période la durée qu'on admet généralement aujourd'hui. Or, il est facile de concevoir combien une erreur de ce genre a dû les éloigner de la théorie de l'*évolution*. Que l'on se mette à la place d'un lecteur qui parcourrait les annales des transactions civiles et militaires d'une grande nation, sous l'influence de l'idée que les faits relatés dans ces annales n'ont mis que cent ans, au lieu de deux mille, par exemple, à s'accomplir : une telle histoire aurait bien certainement tout l'air d'un roman, tant les événements y seraient dépourvus de vraisemblance et s'accorderaient peu avec la marche actuelle des affaires humaines. Les incidents s'y presseraient en foule, les armées et les flottes ne paraîtraient s'assembler que pour être aussitôt détruites, de même que les villes ne sembleraient s'élever que pour tomber en ruine l'instant d'après. Les transitions les plus violentes auraient lieu entre les guerres étrangères ou les guerres intestines, et les périodes de paix, les travaux exécutés durant ces années de désordre ou de tranquillité surpasseraient en grandeur tout ce qu'on est en droit d'attendre du pouvoir de l'homme. Eh bien, celui qui étudierait les monuments de la nature, l'esprit imbu d'une prévention semblable, se ferait un tableau non moins exagéré de l'énergie et de la violence des causes qui les auraient produits, et éprouverait une difficulté également insurmontable à concilier l'état ancien du monde avec son état actuel. Si, par exemple, on pouvait embrasser d'un seul et même coup d'œil tous les cônes volcaniques qui, dans l'intervalle des cinquante siècles derniers, ont été formés en Islande, en Italie, en Sicile, ainsi qu'en diverses autres parties de l'Europe, et que, d'un autre côté, on pût apercevoir dans leur ensemble les laves qui, durant le même espace de temps, se sont répandues à la surface du sol; les dislocations, les affaissements et les soulèvements occasionnés par les mouvements souterrains; les terres ajoutées à différents deltas, ou celles, au contraire, qu'a englouties la mer, on aurait, en tenant compte aussi des effets destructeurs résultant des inondations et en supposant que tous ces événements ont eu lieu dans le cours d'une seule année, des idées singulièrement exagérées sur la soudaineté de ces révolutions et sur l'activité des agents qui les auraient déterminées. Et si, l'année suivante, un aussi grand nombre de changements venaient à se passer sous nos yeux, on serait nécessairement amené à en conclure qu'une grande crise de la nature était prête à se manifester. Si donc les géologues ont interprété la valeur d'une suite d'événements de manière à ne voir que des siècles là où sont imprimés des milliers d'années, et des milliers d'années là où le langage de la nature en accuse des millions, ils ne peuvent se dispenser d'admettre, pour peu qu'ils tirent une conséquence logique des données fausses qui leur ont servi de point de départ, qu'une révolution complète s'est opérée dans le système de l'univers. S'il était prouvé que la plus grande des pyramides d'Egypte a été l'ouvrage d'un seul jour, personne ne manquerait d'en attribuer l'érection à quelque puissance surhumaine. Eh bien, de même, si l'on admettait que le soulèvement d'une chaîne de montagnes s'est produit dans un laps de temps bien moins considérable que celui qu'a exigé, en réalité, l'accomplissement d'un pareil phénomène, on serait conduit naturellement à supposer que jadis les mouvements souterrains étaient infiniment plus énergiques qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il est très-possible et il se comprend facilement que, dans un intervalle de temps suffisamment long, par suite de modifications lentes et insensibles, l'état physique du globe ait éprouvé un changement complet. Une évaluation trop faible de la durée de ce temps a pour conséquence inévitable de dérober à l'esprit les événements intermédiaires, les transitions qui expliquent ce changement, qui le rendent naturel. Faute de connaître ces événements intermédiaires, ces transitions, un savant ne manquerait pas de voir dans le changement dont nous parlons une révolution extraordinaire survenue tout à coup dans le système.

M. Lyell réfute avec une grande force les divers arguments invoqués par les partisans de la théorie des révolutions subites, violentes, universelles. Cuvier alléguait les cadavres de mammouths saisis par la glace dans les pays du nord et conservés jusqu'à nos jours avec leur peau, leur poil et leur chair; une même cause, selon lui, un même événement avait, sans nul doute, fait périr ces animaux et rendu glacial le pays qu'ils habitaient, et cet événement avait dû être subit, instantané, sans gradation. M. Lyell ne voit pas la nécessité d'admettre cette révolution instantanée du climat. On ne doit pas oublier que le mammouth est une espèce du genre éléphant différente de celles qui, à l'époque actuelle, vivent sous la zone torride ou dans le voisinage des tropiques, et l'on doit se tenir en garde contre la tendance qui nous porte souvent à juger, sans assez de réserve, des mœurs et des particularités physiologiques des espèces éteintes, d'après la simple analogie de leur structure anatomique. Il est à remarquer que le mammouth, au lieu d'être à poils ras, comme les éléphants actuels de l'Inde et de l'Afrique, était pourvu d'une enveloppe de fourrure velue et très-épaisse, qui était probablement aussi impénétrable à la pluie et au froid que celle du bœuf musqué. Tout porte donc à croire que cette espèce avait été dotée par la nature de tout ce qui pouvait la mettre à même de résister aux vicissitudes d'un climat septentrional. « Le bœuf musqué, dit M. Lyell, abandonne chaque année ses quartiers d'hiver méridionaux et traverse la mer sur la glace pour aller paître pendant quatre mois, de mai à septembre, les riches pâturages de l'île Melville, située sur le 75e degré de latitude. D'après cela, ne doit-on pas supposer que, durant les vives chaleurs des courts étés du nord, les mammouths pouvaient étendre leurs excursions depuis les régions centrales ou tempérées de l'Asie jusqu'au 60e parallèle de latitude? Or, dans ce cas, la conservation de leurs ossements, et même quelquefois de leur squelette entier dans la glace ou dans le sol gelé, peut s'expliquer sans qu'il soit nécessaire pour cela d'admettre aucune révolution subite, soit dans l'ancien climat, soit dans l'état primitif de la surface du globe. »

Selon M. Lyell, on ne trouve aucun fondement solide à l'opinion qui attribue aux forces aqueuses et aux forces ignées des temps anciens une énergie bien supérieure à celle qui les caractérise aujourd'hui. Pour démontrer cette différence d'énergie, on a coutume d'en appeler à la grosseur énorme des masses désignées sous le nom de blocs erratiques. M. Lyell répond qu'une combinaison de causes encore existantes a pu suffire pour amener ces blocs dans les lieux où on les trouve aujourd'hui; que ces causes sont le pouvoir de transport des glaces et de l'eau courante, et le soulèvement du lit de l'océan, qui tend à transformer graduellement la mer en terre sèche; que, de nos jours, des transports de blocs s'opèrent à l'aide des glaces, tant sous les latitudes froides que dans les régions tempérées des deux hémisphères. Une erreur qui a contribué à perpétuer l'opinion que jadis l'action de l'eau s'exerçait sur une échelle bien plus grande qu'aujourd'hui est fondée sur l'étendue considérable qu'on attribuait aux dépôts homogènes anciens et sur les limites beaucoup plus restreintes qu'on assignait aux strates sédimentaires modernes. M. Lyell fait justice de cette universalité supposée des dépôts anciens. Ceux qui ont émis les premiers cette hypothèse n'avaient qu'une connaissance fort imparfaite du peu de constance que présente la composition minéralogique des formations anciennes et de l'étendue des espaces sur lesquels s'accumulent, à la longue, les sédiments de même nature que déposent aujourd'hui les rivières et les courants. En réalité, la constance de caractère que l'on attribuait aux séries anciennes était exagérée, de même que l'extrême variabilité qu'on croyait reconnaître dans les nouvelles était admise sans preuves.

La supériorité d'énergie des forces ignées des temps anciens n'est pas mieux prouvée que celle des forces aqueuses des mêmes temps. On n'a aucune raison de prétendre que les anciennes émissions de matières fondues étaient plus considérables que celles qui se sont faites, à diverses époques, dans les temps modernes. A mesure que nos connaissances s'étendent à l'égard des roches anciennes produites par la chaleur souterraine, nous nous trouvons de plus en plus amenés à les considérer comme les effets réunis d'un très-grand nombre d'éruptions, semblables à celles qui ont lieu de nos jours dans les régions volcaniques. De ce que les roches anciennes sont plus fracturées et plus disloquées que les nouvelles, on a souvent conclu que les forces souterraines agissaient autrefois bien plus énergiquement qu'aujourd'hui. « Mais, dit M. Lyell, le résultat ne serait-il pas le même si la quantité de mouvement eût toujours été constante pour des périodes de temps égales? Et ne voit-on pas que, dans ce cas, les strates devraient être d'autant plus bouleversées qu'elles datent d'une époque plus ancienne? » Ainsi l'on est fondé à admettre que les effets les plus sensibles de la force souterraine, tels, entre autres, que les soulèvements des chaînes de montagnes, ont pour causes plutôt des secousses multipliées d'une intensité médiocre qu'un petit nombre de convulsions violentes.

Mais, dit-on, comment, sans recourir à de grandes et soudaines révolutions, expliquer l'évidente discontinuité des monuments géologiques? On voit, par exemple, certains systèmes de strates horizontales passer, sans aucune gradation intermédiaire, à d'autres systèmes excessivement inclinés; des roches ayant une certaine composition minéralogique succéder à d'autres roches qui présentent des caractères tout différents; et, enfin, des couches renfermant tels ou tels débris organiques, faire suite immédiatement à d'autres couches dans lesquelles, souvent, toutes les espèces et la plupart des genres sont différents. Ces défauts de continuité sont, du reste, si fréquents parmi les formations fossilières, qu'ils doivent être considérés comme règle plutôt que comme exception. Ne suggèrent-ils pas naturellement cette hypothèse, que l'histoire ancienne de notre planète présente une suite de périodes alternantes de repos et de bouleversements, les premières se prolongeant pendant des siècles et offrant un état de choses analogue à celui qui existe de nos jours; les autres se faisant remarquer par leur courte durée et par des paroxysmes, donnant naissance à de nouvelles montagnes, à de nouvelles mers et à de nouvelles vallées, anéantissant certains êtres organisés et les remplaçant par d'autres? Cette hypothèse, selon M. Lyell, est loin de se présenter à l'esprit comme une induction nécessaire; elle est, au contraire, repoussée par les faits. En descendant de l'époque la plus récente jusqu'à la période éocène, on arrive, de la faune actuelle, à une faune fossile complétement différente, mais on y arrive par degrés. Cet examen rétrospectif n'a pas encore, il est vrai, permis d'apercevoir de transition parfaite entre la faune récente et la faune éteinte en dernier lieu; mais il existe un si grand nombre d'espèces communes aux groupes qui, dans l'ordre de superposition, se suivent immédiatement, qu'il y a tout lieu de croire que non-seulement la série des êtres organisés n'offre aucune lacune considérable, mais qu'en outre nulle crise ne s'est jamais manifestée quand une classe quelconque de ces êtres s'est éteinte et a fait place subitement à une autre. Or, cette analogie nous étant présentée par la période de l'histoire du globe qui peut le mieux se comparer avec l'ordre de choses actuel et qui peut être mieux étudiée qu'aucune autre, on se trouve amené naturellement à cette conclusion : que l'extinction et la création des espèces n'ont jamais été, et ne sont encore à présent, que le résultat d'un changement lent et graduel dans le monde organique.

— Art milit. V. MANŒUVRE.

ÉVOLUTIONNAIRE adj. (é-vo-lu-si-o-nè-re — rad. *évolution*). Art milit. Qui a rapport aux évolutions : *Théorie* ÉVOLUTIONNAIRE. ‖ Qui fait exécuter des évolutions : *Officier* ÉVOLUTIONNAIRE.

ÉVOLUTIONNER v. n. ou intr. (é-vo-lu-si-o-né — rad. *évolution*). Faire des évolutions militaires.

— Fig. Parcourir la série de ses transformations : *La plupart des maladies modifient peu à peu l'organisme et* ÉVOLUTIONNENT *pour disparaître enfin dans une crise salutaire ou constituer un état morbide spécial.* (L. Cruveilhier.)

ÉVOLVULUS s. m. (é-vol-vu-luss — du lat. *evolvere*, se dérouler). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, tribu des convolvulées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans les régions chaudes des deux continents.

ÉVONYME s. m. (é-vo-ni-me — gr. *euônumos;* de *eu*, bien, et *onoma*, nom). Bot. Nom scientifique du genre fusain.

— Chim. Syn. d'ÉVONYMINE.

ÉVONYMÉ, ÉE adj. (é-vo-ni-mé — rad. *évonyme*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre fusain.

— s. f. pl. Tribu de plantes, de la famille des célastrinées, ayant pour type le genre évonyme ou fusain.

ÉVONYMINE s. f. (é-vo-ni-mi-ne — rad. *évonyme*). Chim. Substance amère qu'on extrait de l'huile des baies de l'évonyme ou fusain d'Europe.

ÉVONYMODAPHNÉ s. m. (é-vo-ni-mo-da-fné — du gr. *euônumos*, fusain; *daphnê*, laurier). Bot. Genre d'arbres, de la famille des laurinées, qui croît sur les Andes du Pérou.

ÉVONYMOÏDE adj. (é-vo-ni-mo-i-de — du gr. *euônumos*, fusain; *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre fusain.

— s. m. Syn. d'ALECTRYON, Genre de sapindacées. ‖ Nom scientifique du célastre grimpant ou bourreau des arbres.

— s. m. pl. Syn. peu usité d'ÉVONYMÉES.

ÉVOPIS s. m. (é-vo-piss — du gr. *eu*, bien; *ops*, œil). Bot. Syn. de BERKIE. ‖ On dit aussi ÉVOPIDE.

ÉVOPLITE s. m. (é-vo-pli-te — du gr. *eu*, bien; *oplitês*, armé). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, du groupe des pentatomes, dont l'espèce type habite le Brésil.

ÉVOQUÉ, ÉE (é-vo-ké) part. passé du v. Evoquer. Appelé, provoqué à se montrer par des incantations : *Esprits* ÉVOQUÉS. *Mânes* ÉVOQUÉS. *Ame* ÉVOQUÉE.

— Fig. Rappelé : *Souvenirs* ÉVOQUÉS.

— Jurispr. Revendiqué pour être jugé : *Affaire* ÉVOQUÉE *par une cour supérieure.*

ÉVOQUER v. a. ou tr. (é-vo-ké — lat. *evocare;* du préf. *e*, et de *vocare*, appeler). Faire apparaître par des incantations, des sortiléges : *Les nécromanciens prétendaient* ÉVOQUER *les âmes des morts, les esprits, les démons.* (Acad.)

Evoquez vos aïeux du fond de leurs tombeaux.
DELILLE.

‖ Appeler à son aide par les mêmes moyens : *Les Toscans* ÉVOQUAIENT *la foudre quand ils voulaient se défaire de quelque monstre ou de quelque ennemi.* (Levasseur.)

— Par ext. Faire apparaître à l'imagination, rappeler au souvenir : ÉVOQUER *le passé.* ÉVOQUER *des promesses oubliées.* ‖ Citer, apostropher, interpeller d'une manière oratoire : ÉVOQUER *les mânes de ses aïeux.*

— Jurispr. Se réserver le jugement de : *Le tribunal suprême* ÉVOQUA *la cause.* ‖ Retirer la connaissance de : ÉVOQUER *une affaire d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime.* (Acad.)

— Syn. **Evoquer, appeler, invoquer.** V. APPELER.

— Antonymes. Chasser, conjurer, exorciser (en parlant des démons).

EVORA, ancienne *Ebura* ou *Ebæra*, *Liberalitas Julia*, ville du Portugal, ch.-l. de la prov. d'Alemtejo, à 128 kilom. E. de Lisbonne; 14,700 hab. Archevêché, bibliothèque, riche musée. Fabrique de toiles de fil et de coton, chapelleries, quincaillerie, tanneries. Les habitants des environs de la ville fabriquent de jolies corbeilles en paille, en roseaux et en fibres d'aloès, et de charmantes nattes, qui, dans les palais même, servent souvent de tapis. Aux environs, riches carrières de marbre de plusieurs qualités. L'étendue d'Evora, très-considérable, n'est pas en rapport avec le nombre de ses habitants. Les remparts qui l'entourent sont aujourd'hui en ruine, ainsi que la citadelle et les forts Santa Barbara et San Antonio. Les rues sont généralement étroites et tortueuses, et les maisons mal bâties. Ses principales curiosités sont : la cathédrale, le musée, la bibliothèque, le séminaire épiscopal, le citadelle, un aqueduc et les restes de plusieurs édifices antiques.

César érigea Evora en ville municipale. En 1832, dom Miguel, tyran du Portugal, fuyant devant dom Pedro, qui avait pris les armes pour affranchir son pays, chercha un refuge dans Evora; mais dom Pedro l'y poursuivit, et c'est dans cette ville que fut signée la convention d'Evora, en vertu de laquelle dom Miguel fut banni du royaume à perpétuité.

ÉVOSMIÉ s. f. (é-vo-smî — du gr. *eu*, bien; *osmê*, odeur). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant plusieurs espèces, qui habitent l'Amérique tropicale. ‖ On dit aussi ÉVOSMA, s. m.

ÉVRAN, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-E. de Dinan, sur le canal d'Ille-et-Rance; pop. aggl. 360 hab. — pop. tot. 4,402 hab. Tannerie, commerce de céréales, fourrages, bois; exploitation de schiste ardoisier. L'église est ornée de statues, de vitraux et de nombreuses sculptures. Le château de Beaumanoir, qui date du XVIIe siècle, est un vaste corps de bâtiment, flanqué de deux ailes avec tourelles, et entouré de belles prairies, de lacs, de bois et de jardins.

ÉVRARD ou **ÉRARD** (Guillaume), théologien français, né à Langres, mort en 1444. Il devint recteur du collége de Navarre (1429), député au concile de Bâle, et s'acquit une grande réputation de savoir. Dans les guerres contre les Anglais, il prit parti pour le peuple et prêcha à Rouen, où il devint chanoine et doyen du chapitre, contre Jeanne Darc, qu'il traita de magicienne. Il prit part au traité d'Arras, en 1435, en qualité d'envoyé des Anglais.

ÉVRARD (Simonne), femme avec qui vivait Marat, née on ne sait au juste à quelle époque. Tout ce que l'on sait de sa vie, c'est ce qui se rapporte à la mort de Marat. Quand celui-ci fut frappé mortellement par Charlotte Corday, Simonne Evrard accourut avec la sœur de Marat, Albertine Marat, et un nommé Laurent Bas, commissionnaire, qui était en train de plier des numéros du journal *l'Ami du peuple* dans l'antichambre de l'appartement. Simonne Evrard s'empressa d'appliquer la main sur la blessure de Marat. L'ami du peuple était bien mort.

Quelque temps après, quand la réaction se fit contre le système de la Terreur, Simonne fut inquiétée. Elle habitait alors rue Antoine, 149, avec Albertine Marat. On fit à son domicile une perquisition qui n'eut aucun résultat.

ÈVRE, rivière de France (Maine-et-Loire), qui naît dans le canton de Cholet, baigne Trémentine, Beaupréau, Montrevault, et se jette dans la Loire, à un kilom. au-dessous de Saint-Florent-le-Vieil, après un cours de 70 kilom., pendant lequel elle reçoit l'Esvé et la Vresme.

ÉVRECY, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S.-O. de Caen, sur un coteau de la rive gauche de la Guine; pop. aggl. 677 hab. — pop. tot. 752 hab. Belle église, en partie du XIIIe siècle, et ruines d'une intéressante chapelle du XVe siècle. De nombreuses antiquités romaines ont été découvertes à différentes reprises à Evrecy.

Ce bourg était, au XIe siècle, le siége d'une châtellenie, appartenant aux évêques de Bayeux; il fut brûlé, en 1346, par Edouard, roi d'Angleterre, et, par accident, le 12 mai 1811.

EVREUX (*Ebroïcum* ou *Castellum Aulerci*), ville de France (Eure), ch.-l. de départ. et de deux cant., à 104 kilom. N.-O. de Paris, sur l'Iton et sur le chemin de fer de Paris à Cherbourg; pop. aggl. 8,291 hab. — pop. tot. 11,320 hab. L'arrond. comprend 11 cant., 224 communes et 116,058 hab. Evêché suffragant de Rouen; grand et petit séminaire; lycée, bibliothèque, école normale d'instituteurs; tribunaux de première instance et de commerce, justice de paix; société d'agriculture; chambre consultative des arts et manufactures.

Evreux possède de nombreux moulins à blé, une usine métallurgique, une papeterie, des fabriques de quincaillerie, des scieries mécaniques, des tanneries, des blanchisseries, une grande fabrique de coutils, des teintureries, des marbreries, etc.

La ville d'Evreux est admirablement située, dans la large et verdoyante vallée de l'Iton, que ferment au N. et au S. des coteaux pittoresques et boisés. La rivière de l'Iton s'y divise en trois bras, pour baigner de ses eaux limpides les différents quartiers de la ville. L'édifice le plus important d'Evreux est la cathédrale, qui a été classée parmi les monuments historiques et à laquelle chaque siècle, du XIe (c'est la date de sa reconstruction) au XVIIe, a laissé son empreinte sans nuire à l'aspect imposant et gracieux de l'ensemble. Les deux tours inégales qui flanquent le portail principal datent du XVIe et du XVIIe siècle. Le portail nord, bâti de 1511 à 1574, est un riche spécimen du style flamboyant de cette époque. La Révolution a brisé son magnifique tympan de marbre blanc, dont les sculptures, à cause de leur délicatesse, étaient attribuées à tort au célèbre Jean Goujon. La tour carrée, en pierre, qui se dresse au centre de la croisée, est surmontée d'une flèche en charpente, trop petite pour sa base, et due au cardinal La Balue, qui la fit élever sous le règne de Louis XI. Cette flèche, du reste, a été dénaturée par de nombreuses et inintelligentes restaurations. L'intérieur de l'édifice se compose d'une nef avec collatéraux, d'un transept, d'un chœur avec déambulatoire et de vingt-trois chapelles. Des arcades et des piliers romano-byzantins divisent la nef principale en sept travées. Le chœur remonte au XIVe siècle. La chapelle de la Vierge est un des chefs-d'œuvre les plus charmants de l'architecture flamboyante. Les vitraux de cette chapelle, ceux du chœur et du transept datent du XIVe, du XVe, du XVIe et du XVIIe siècle. Le portrait de Charles le Mauvais orne une des verrières du chœur, et celui de Louis XI une verrière du transept. Les verrières de la chapelle de la Vierge représentent la *Vie de Jésus* et la *Vie de la Vierge;* dans le couronnement des fenêtres ont été peints les *Douze pairs de France* assistant au sacre de Louis XI. La rosace du transept septentrional contient une représentation du *Jugement dernier;* celle du transept méridional, le *Couronnement de la Vierge.* Après les vitraux, ce qui attire surtout l'attention à l'intérieur de l'édifice, ce sont : les charmantes grilles de la Renaissance, en bois sculpté, qui ferment quelques chapelles; la serrurerie de la chapelle du Trésor, délicieux ouvrage du XVe siècle; les stalles du chœur sculptées du XVe siècle, et la chaire, beau morceau de menuiserie du XVIIe siècle.

Quelques restes d'un cloître ogival, bâti par le cardinal La Balue, se voient encore à côté de la cathédrale. Une galerie neuve les relie au palais épiscopal, construit au XVe siècle, sur les anciennes murailles de la ville, et garni encore de mâchicoulis du côté des fossés. Les hautes lucarnes et les hautes tourelles de ce manoir sont ornées de festons, délicatement ciselés dans la pierre, de feuillages et d'armoiries.

L'église Saint-Taurin, monument historique, est celle de l'ancienne abbaye de ce nom, rebâtie, vers 1026, par Richard II, duc de Normandie. Cet intéressant édifice a conservé quelques parties romanes. La façade sud montre des arcades à plein cintre, remplies de marqueterie en ciment rouge et bleu et d'un type extrêmement rare. Les verrières du chœur représentent la légende de saint Taurin. Nous signalerons, en outre, à l'intérieur de l'église, un curieux bas-relief en marbre blanc, qui date de la Renaissance, et un bénitier en pierre qui remonte au XIIIe siècle. Sous le chœur s'ouvre une crypte dans laquelle on remarque le tombeau gallo-romain de saint Taurin. Le trésor contient une châsse en vermeil, en forme d'église, qui est l'un des plus merveilleux produits de l'orfévrerie du XIIIe siècle.

La tour du Beffroi, monument historique, date de la fin du XVe siècle. Carrée à sa base et octogonale à une certaine hauteur, cette tour a 44 mètres d'élévation et renferme une cloche qui eut pour parrain un des fils de Charles VI.

Le musée, qui offre un certain intérêt au point de vue archéologique, renferme : une riche collection de médailles et de poteries antiques; de nombreuses inscriptions; deux magnifiques statues de bronze, ainsi que divers objets provenant de fouilles faites au Vieil-Evreux; le moule en plâtre d'un coquillage gigantesque, fossile, trouvé dans le département de l'Eure, et des tombeaux découverts en 1857, lors des travaux du chemin de fer, dans un ancien caveau gallo-romain dont les fondations étaient composées de grandes pierres sculptées. Les archives départementales renferment plusieurs précieux manuscrits du XIIIe siècle, notamment les cartulaires de l'abbaye de Préaux. Les restes de l'ancienne abbaye de Saint-Sauveur, transformés en caserne, le grand séminaire, l'ancien séminaire des Euclides, occupé aujourd'hui par la cour d'assises, le lycée, de construction récente, semblable à une fabrique, et l'immense asile des aliénés, ne méritent qu'une mention.

Le magnifique château de Navarre, bâti par Jeanne de Navarre en 1330, reconstruit sous le règne de Louis XIII par Godefroy de Bouillon, et qu'habita pendant deux ans l'impératrice Joséphine, après son divorce, a été détruit en 1836. Les principales promenades d'Evreux sont : le Jardin des plantes, disposé en amphithéâtre, près du chemin de fer; l'allée des Soupirs, qui s'étend derrière les jardins de l'évêché; le pré du Bel-Ebat, ou champ de Mars; la route de Caen, plantée d'arbres magnifiques.

L'origine antique d'Evreux a été l'objet de longs débats. On a prétendu d'abord que la capitale des Eburoviques était au Vieil-Evreux, mais la découverte de l'emplacement d'un magnifique théâtre et la constatation que toutes les voies antiques partaient d'Evreux, et non du Vieil-Evreux, ont fait reporter définitivement *Mediolanum Aulercorum* à Evreux et assigner à cette ville une antique origine. On y voit de nombreuses antiquités romaines, et l'on y a retrouvé des bains, les restes d'un aqueduc, des mosaïques et divers objets intéressants pour l'histoire de cette époque. Ce fut à un endroit nommé *Gisacus* (Gisai), aux portes d'Evreux, que fut flagellé saint Taurin, premier évêque de cette ville. *Mediolanum Aulercorum*, le nom primitif, est cité deux fois dans l'*Itinéraire* d'Antonin. Le mot Evreux vient d'*Ebroicæ*, altération d'*Eburovices*. Sous les Normands, Evreux devint le chef-lieu d'un comté, qui a appartenu successivement à cinq maisons : 1° la maison ducale de Normandie; 2° la maison de Montfort; 3° la maison de France; 4° la maison d'Alençon; 5° la maison de Bouillon. Evreux et ses environs furent compris dans la cession faite à Rollon par Charles le Simple. Richard Ier, duc de Normandie, nomma, en 989, Robert, l'un de ses fils, premier comte d'Evreux. Quoique Robert fût archevêque de Rouen, il prit pour femme Harleve, qui lui donna trois fils : Richard, Raoul et Guillaume. Après la mort de Guillaume, le comté d'Evreux passa à Amauri IV de Montfort, fils de Simon de Montfort et d'Agnès, sœur de Guillaume. Henri Ier le lui contesta; il en résulta des guerres acharnées, dont Amauri sortit vainqueur. L'un de ses descendants, Amauri III d'Evreux, céda le comté au roi Philippe-Auguste. De 1200 à 1307, Evreux resta uni à la couronne de France; puis il fut possédé successivement par Louis de France, Philippe le Bon ou le Sage et Charles le Mauvais, dont tous les biens furent confisqués en Normandie. Charles II, son fils, céda tous ses droits au roi Charles VI, par traité du 9 juin 1404, et lui abandonna Evreux, qui fut donné en 1426 à Jean Stuart, sire d'Aubigny, connétable d'Ecosse, et fit retour à la couronne en 1436. Le roi Charles IX échangea le comté d'Evreux, en 1569, contre la seigneurie de Gisors, avec François, son frère, duc d'Alençon, et il érigea le comté en duché-pairie. Evreux fut de nouveau réuni à la couronne en 1584, et, en 1642, Louis XIII donna ce comté, en échange de la principauté de Sedan, au duc de Bouillon. Ce fut son fils Godefroy Maurice qui commença à élever le magnifique château de Navarre. Le dernier comte d'Evreux fut Godefroy V, duc de Bouillon (1771 à 1790). La ville d'Evreux avait été prise en 892 par les Normands, pillée en 962 par Lothaire, et était devenue, en 990, la capitale du comté. Philippe-Auguste la prit plusieurs fois durant les guerres contre Richard Cœur de Lion, et les Anglais s'en emparèrent pendant la guerre de Cent ans. Durant la Fronde, le duc de Longueville y fut assiégé par les troupes royales. Le député Buzot essaya, mais en vain, d'en faire un centre de résistance contre la convention, en 1793. Sous l'ancienne organisation judiciaire, Evreux était le siége d'un des sept grands bailliages qui dépendaient du parlement de Normandie.

Evreux a vu naître : Guillaume d'Evreux, moine du XIIe siècle, célèbre par sa vaste érudition; Matthieu d'Evreux, qui vivait au XIVe siècle; Robert et Nicolas du Gast, professeurs de l'Université de Paris au XVIe siècle; Simon Vigor, archevêque de Narbonne, mort en 1575; les jurisconsultes Forget, Germain et Jacques Le Bathelier, l'avocat Buzot, etc.

— Bibliogr. Ouvrages à consulter sur la ville et le comté d'Evreux : *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, par Le Brasseur (Paris, 1722, in-4°); *Essais historiques et anecdotiques sur l'ancien comté, les comtes et la ville d'Evreux*, par Masson de Saint-Amand (Evreux, 1813, in-8°); *Suite des « Essais historiques... » depuis l'an 1200 jusqu'à la réunion du comté d'Evreux à la couronne, et temps postérieurs*, par le même (Evreux, 1815, in-8°); *Considérations sur les histoires locales, et en particulier sur celle d'Evreux*, par M. de Stabenrath (Evreux, in-8°; extr. du *Rec. de la Soc. d'agric., sc. et arts de l'Eure*, oct. 1831); *Notices historiques sur la ville d'Evreux et ses environs*, par Aug. Guilmeth (Paris, 1835; Rouen, 1849, in-8°); *Analectes historiques, recueil de documents inédits sur l'histoire de la ville d'Evreux*, publiés par M. Bonnin (Evreux, 1839, in-8°); *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure*, par Bonnin (Evreux, 1845, in-16); *Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux, extraits des journaux, mémoriaux, actes et délibérations de l'hôtel de ville*, 1623-1816, publiés par le même (Evreux, 1847, in-8°); *Souvenirs et journal d'un bourgeois d'Evreux*, (N.-P.-C. Rogue), publiés par le même (Evreux, 1850, in-8°); *Notice historique sur la tour de l'Horloge d'Evreux*, par A. Chassant (Evreux, 1844, br. in-8°; extr. du *Rec. des trav. de la Soc. libre d'agric. de l'Eure;* réimpr., 1859, in-12); *Notice historique sur la cathédrale d'Evreux*, par l'abbé Delanoe (Evreux, 1844, br. in-12); *Démolition de l'étage supérieur du cloître de la cathédrale d'Evreux*, par M. Raymond Bordeaux (Paris, 1854, in-8°; extr. du *Bull. monument.*); *Mémoire sur les ruines du Vieil-Evreux*, par F. Rever (Evreux, 1827, in-8°, 15 pl.); *Inscriptions du Vieil-Evreux*, par Bonnin (Evreux, 1840, in-4°); *Antiquités gallo-romaines du Vieil-Evreux, publiées sous les auspices du conseil général du département de l'Eure*, par le même (Evreux, 1845, in-8°).

ÉVRON, ville de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. de Laval, à 270 kilom. de Paris par le chemin de fer de Paris à Brest, près d'un affluent de la Jouanne; pop. aggl., 3,767 hab.; pop. tot., 5,243 hab. Collége communal, caisse d'épargne, fabriques de toiles et de linge de table, fours à chaux, moulins à blé et à huile. Evron possède une vieille et élégante église dont une légende très-accréditée dans le pays rapporte ainsi la fondation : Vers l'an 648, un pèlerin revenant de la terre sainte en rapportait quelques gouttes de lait de la sainte Vierge, renfermées dans une fiole, au fond de son aumônière. Arrivé dans une forêt, il s'arrête pour prendre du repos sur le bord d'une fontaine, et s'endort après avoir suspendu son aumônière aux branches d'un arbuste. A son réveil, l'arbuste était devenu un grand arbre. Le pèlerin voulut l'abattre à coups de hache afin d'atteindre son trésor; mais le fer s'émoussait sur le tronc, qui semblait grossir encore. Prévenu de ce prodige, saint Hadouin, évêque du Mans, alla se prosterner devant la relique; aussitôt l'arbre redevint arbuste et on en détacha facilement l'aumônière. L'évêque fit construire sur le lieu même une église et un monastère qui fut détruit par les Normands au IXe siècle et relevé en 981. Les parties les plus anciennes de l'église d'Evron paraissent remonter au XIIe siècle. Le chœur fut commencé en 1252 par l'évêque Geoffroy de Loudun. La façade sud est la plus riche et la plus brillante de l'édifice. A l'intérieur, les voûtes des transsepts sont supportées par de grands piliers composés de groupes de colonnes aux chapiteaux historiés. Les arcades du chœur sont d'une exquise légèreté. L'histoire du pèlerin est peinte sur les vitraux du chœur, sculptée sur les murailles et sur les boiseries de l'église. Les stalles des anciens religieux sont décorées dans le style ionique, et le siége abbatial est surmonté d'un écusson aux armes de l'abbaye. On remarque, en outre, à l'intérieur de l'édifice un magnifique autel en marbre bleu, avec un bas-relief en marbre blanc. La chapelle Saint-Crépin, très-intéressante pour l'archéologue, conserve des restes de peintures de l'époque de sa fondation. La peinture de la voûte représente un *Christ bénissant* et les *Quatre évangélistes.*

Le clocher est remarquable par la hardiesse de sa construction et l'inclinaison très-sensible de sa flèche.

Une des granges dîmières de l'ancien monastère est encore intacte.

EVROULT-DE-MONTFORT (SAINT-), village et comm. de France (Orne), cant. de Gacé, arrond. et à 29 kilom. d'Argentan; 752 hab. Ruines d'une ancienne abbaye de bénédictins. Très-curieuse église renfermant des fonts baptismaux intéressants. La cuve en plomb de ce baptistère offre les statues drapées des quatre évangélistes, les travaux des mois et les signes du zodiaque.

EVROULT-NOTRE-DAME-DU-BOIS (SAINT-), village et comm. de France (Orne), cant. de la Ferté-Fresnel, arrond. et à 30 kilom. d'Argentan; 822 hab. Source ferrugineuse froide. L'emplacement de ce village était jadis couvert par une forêt épaisse, repaire de bandits, dans laquelle saint Evroult et ses compagnons, moines d'un monastère des environs de Bayeux, jetèrent les fondements d'une abbaye. Il arriva alors, suivant la *Chronique* d'Orderic Vital, que les bandits étant survenus essayèrent de faire renoncer les moines au projet qu'ils avaient conçu : non-seulement saint Evroult demeura inébranlable, mais encore les bandits, touchés par sa mansuétude et ses exhortations, finirent peu à peu par se grouper autour de lui et l'aidèrent ainsi que ses trois compagnons à se construire un abri. Le bruit de cette conversion merveilleuse se répandit bientôt, et ce fut à qui, seigneurs, évêques et même paysans, enverrait à saint Evroult de l'argent, des vivres et des ouvriers. Cette charité était bien quelque peu intéressée, car elle encourageait, en somme, une fondation qui devait contribuer à délivrer la forêt de ses hôtes dangereux. Quoi qu'il en soit, l'abondance qui vint rapidement à saint Evroult lui amena une nuée de pauvres disciples, voleurs, mendiants et autres parias sociaux. Le saint les accueillit tous, les enrégimenta volontairement sous une discipline sévère, et le monastère devint en peu de temps un des plus florissants du royaume. Bien plus, le nombre d'aspirants à la vie religieuse croissant de jour en jour, saint Evroult fut obligé, dans l'espace de vingt-deux ans, de faire construire plus de quinze autres monastères, parmi lesquels étaient des couvents de femmes. Il va sans dire que le saint eut quelquefois à réprimer des révoltes de ses singuliers pénitents. Saint Evroult mourut vers 593, et le monastère continua de prospérer jusqu'au Xe siècle, époque où, en 944, pendant la guerre entre Louis d'Outre-mer et Hugues le Grand, il fut dévasté par deux chefs de bandes gallo-franques. Les murailles abandonnées tombèrent en ruine. Il fut réédifié un siècle plus tard environ, non loin de l'ancien emplacement. La consécration de l'église et du bâtiment neuf eut lieu vers 1099. Au XIVe et au XVe siècle, l'abbaye de Saint-Evroult fut de nouveau et à plusieurs reprises pillée et ravagée par les bandes militaires qui couraient le pays. Elle se releva toujours de ses ruines, et, à la fin du XVIIIe siècle, c'était encore un des plus puissants monastères de la Normandie. L'abbaye de Saint-Evroult avait passé successivement de la règle de Saint Benoît à l'ordre de Cluny, puis à celui de Saint-Maur. La Révolution dispersa les moines; mais l'église, remarquable monument du XVe siècle (époque où la presque totalité des bâtiments du monastère avait été reconstruite) devait être conservée, quand un orage survenu pendant la nuit la renversa, à la grande surprise de toute la contrée. La tour, haute de cent pieds, avait fléchi sur une de ses bases, entraînant dans sa chute les voûtes et les arcades supérieures. Bien que des spéculateurs vandales n'aient pas craint de continuer l'œuvre du hasard et du temps, les débris de l'ancienne abbaye de Saint-Evroult méritent encore la visite des touristes, et présentent d'intéressants détails de l'architecture de transition du gothique à la Renaissance. Les troupeaux paissent aujourd'hui dans l'ancienne enceinte, et les paysans du bourg voisin ne se doutent guère des grands souvenirs qu'ils foulent si souvent aux pieds. « Sous ces ruines, en effet, dit un savant archéologue, dorment encore pêle-mêle les plus grands seigneurs de Normandie : les Grentménil, les Giroie, les Montpinçon, les Coulonge, un des Varennes, deux sires de Crevent, plusieurs châtelains de la Ferté-Fresnel. On y trouverait même un petit prince de Rutland, non loin d'Adelize de Grentménil, qui repose paisiblement à côté d'un abbé du XIe siècle, Meinier. »

ÉVULSIF, IVE adj. (é-vul-siff, ive — du lat. *evulsus*, arraché). Qui est propre à arracher, qui est fait pour arracher : *Effort* ÉVULSIF. *Mouvement* ÉVULSIF.

ÉVULSION s. f. (é-vul-si-on — lat. *evulsio*, du préf. *e*, et de *vellere*, arracher). Chir. Extraction : *Pratiquer l'*ÉVULSION *d'une esquille, des poils, des ongles.*

— Encycl. Art vétér. *Evulsion du sabot.* On désigne par ces mots un accident très-fréquent et dont les conséquences, si l'arrachement est complet, sont excessivement fâcheuses, surtout chez les chevaux. Cet accident se produit lorsque le pied éprouve une pression qui se fait sentir sur lui de haut en bas, comme lorsqu'une roue de voiture passe sur le quartier, ou bien lorsque le pied, étant retenu par un obstacle quelconque, l'animal fait des efforts pour le dégager. Si la résistance offerte par cet obstacle est supérieure à l'adhérence du sabot, cette dernière peut être détruite complétement. Alors le pied se dégage, mais en laissant son enveloppe cornée sous l'obstacle.

Cette *évulsion* est dite *complète*, lorsque le pied est privé du sabot, et l'animal est alors dans l'impossibilité la plus absolue de marcher; la membrane charnue du pied s'enflamme et la fièvre arrive. S'il ne survient aucune complication, au bout de six semaines environ, une couche mince de corne s'est déjà formée sur la surface dénudée du pied; alors la boiterie diminue et peut cesser, chez les porcs et les ruminants, vers le trentième ou le quarantième jour après l'*évulsion*. Enfin l'*évulsion* incomplète est ordinairement produite par les roues de voiture. Elle se caractérise par une boiterie très-intense, une excoriation à la couronne et un décollement du biseau. Dans ce cas, le sabot a été plutôt ébranlé que réellement arraché; mais l'étendue de la lésion est toujours plus grande que ne l'indique la plaie.

L'arrachement, le broiement du bourrelet, la fracture de l'os du pied, des entorses des articulations phalangiennes ou du boulet, des nécroses de l'os ou des fibro-cartilages, l'inflammation de l'articulation des deux premières phalanges, etc., sont autant de complications qui peuvent survenir après l'*évulsion* du sabot, et dont la gravité est subordonnée à la lésion qui les amène.

Le traitement, dans le cas d'*évulsion* complète, consiste à protéger la membrane kéra-